

Études coordonnées par
Frédéric Joël AÏVO

LA CONSTITUTION BÉNINOISE
du 11 décembre 1990 :
un modèle pour l'Afrique ?

Mélanges en l'honneur de Maurice Ahanhanzo-Glélé



L'Harmattan

LA CONSTITUTION BÉNINOISE

du 11 décembre 1990 : un modèle pour l'Afrique ?

Mélanges en l'honneur de Maurice Ahanhanzo-Glélé

En 2014, la constitution du Bénin a vingt-quatre ans. Mais lorsqu'en 2012, les universitaires francophones décident de percer le mystère de « *la constitution Glélé* » et d'auditer les facteurs de sa réussite mais aussi les fondements et les manifestations de son attractivité sur le continent noir, il était peu probable d'y parvenir sans rendre hommage à l'un des architectes de cette œuvre originale : le Professeur Maurice Ahanhanzo-Glélé.

Maurice Ahanhanzo-Glélé est né le 15 mars 1934 dans l'ex-Dahomey. Prince du célèbre royaume d'Abomey, mais serviteur loyal de la République, il a mené en Afrique et en France une carrière administrative, universitaire et juridictionnelle riche et féconde. Dans ses multiples fonctions, il a été au service de l'État, des universités francophones, des organisations internationales et de la personne humaine. Docteur d'État en droit public de l'Université Paris I, Panthéon-Sorbonne en 1967 et agrégé des facultés de droit en droit public et science politique en 1974, Maurice Ahanhanzo-Glélé laisse aux constitutionnalistes une pièce maîtresse du nouveau constitutionnalisme africain : la Constitution béninoise du 11 décembre 1990.

Au-delà d'être « **la constitution de tous les records en Afrique** », « **la constitution Glélé** » qui a arrimé, avec un succès étonnant, le Bénin – un pays offert au marxisme-léninisme – au train de la démocratie libérale, fascine par son intangibilité et l'attractivité du modèle politique qu'elle porte. Mais plus que ses records de longévité, de stabilité et d'immutabilité, c'est l'originalité des idées constitutionnelles de Maurice Ahanhanzo-Glélé que ses amis, collègues, disciples et admirateurs ont voulu mettre en lumière à travers ces mélanges.

La constitution béninoise de 1990 peut-elle être tenue pour un modèle ou un contre-modèle sur un continent en mal de stabilité et d'authenticité démocratiques ? C'est à cette question que tente de répondre ce recueil. Il renvoie à Maurice Ahanhanzo-Glélé le jugement des universitaires francophones sur ce qui peut être présenté comme sa contribution à l'inculturation du constitutionnalisme en Afrique et à l'andogénisation des principes démocratiques.

Ces Mélanges ont été coordonnés par **Frédéric Joël AïVO**. Il est professeur agrégé de droit public et président de l'Association béninoise de droit constitutionnel. À l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin), il dirige le Centre de droit constitutionnel et l'Annuaire béninois de justice constitutionnelle.

Avec l'appui de



Konrad
Adenauer
Stiftung



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie

Fondation
Hanns
Seidel

ISBN : 978-2-343-03682-3

69 €

